

PRISE EN SOINS DES ENFANTS EN DANGER



PRENDRE SOIN
AUTREMENT

Offrons aux enfants et aux adolescent(e)s victimes de violences un lieu adapté et sécurisant améliorant leurs conditions d'accueil, de recueil de la parole et de prises en soins.



CONTEXTE

« En 2018, sur l'ensemble du territoire, 122 mineurs ont été victimes d'infanticide, dont 80 dans le cadre intrafamilial. Deux tiers avaient moins de 5 ans. La même année, 23 560 plaintes ont été déposées pour des violences sexuelles sur mineurs, dont 7 260 dans le cercle familial. Face à cette situation, Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, a lancé en 2019, le plan de lutte contre les violences faites aux enfants (2020-2022). Il vise à protéger chaque enfant en tout lieu et à tout moment, afin qu'aucun contexte ni aucun environnement n'échappe à la vigilance nécessaire. Ses mesures ont été fondées sur la prévention, la libération de la parole, la protection, l'accompagnement des jeunes mais également la répression à l'égard des auteurs de violences. »

(source ministérielle)

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de création d'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfant en Danger (UAPED).

« La plus-value qu'apporte la collaboration entre pédiatrie et médecine légale au service des mineurs en danger n'est plus à démontrer ici ; pour preuve, notre bilan d'activité 2021. Et nous voulons aller encore plus loin ! »

Dr Anne-Pascale MICHARD-LENOIR,

Médecin Pédiatre, Responsable de l'Unité Inter Hospitalière de Pédiatrie Médico-Légale (UIHPML) au CHUGA



En 2021, le bilan de l'unité Inter Hospitalière de Pédiatrie Médico-légale du CHUGA, c'est :

- 3000 à 4000 consultations de mineur(e)s effectuées en médecine légale
- 127 examens OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) pour mutilations sexuelles féminines
- 79 consultations pour agressions sexuelles
- 580 consultations pour coups et blessures volontaires
- 15 autopsies dont 3 MIN (Mort Inattendue du Nourrisson), 11 accidents et 1 suicide.
- 60 consultations et expertises judiciaires
- 45 Informations Préoccupantes transmises au CRIP de l'Isère, la Savoie, la Haute-Savoie
- 30 signalements judiciaires émanant du Pôle Couple-Enfant
- 1 à 2 consultations externes par semaine à l'HCE
- Des expertises pour juge des enfants : plus de 200 avis/an
- Des réunions mensuelles pluri-professionnelle entre médecins légistes, pédiatres, paramédicaux des CHUGA, CH Chambéry, Annecy, Conseils Départementaux Isère et Savoie et de la cellule d'accueil spécialisé de l'enfance en danger.

Dr MICHARD-LENOIR et Pr SCOLAN font partie des Membres fondateurs de la Société Française de Pédiatrie Médico-Légale, créée en 2016, reconnue par ses pairs aujourd'hui.

Ensemble, mettons la santé au sommet

SITUATION AU CHUGA

Le CHU Grenoble Alpes dispose depuis le 1er janvier 2021 d'une unité Inter Hospitalière de Pédiatrie Médico-légale (UIHPML) située au Pôle Couple Enfant, ouverte 2,5 jours par semaine.

Cette structure permet le repérage et le dépistage de tous les types de maltraitance (psychique, physique, sexuelle...) en s'appuyant sur une expertise collégiale pluridisciplinaire. Elle dispose d'une expertise médico-légale complète (consultation et avis pluridisciplinaire médical, psychologique et social), adapté à l'enfant. Cette unité permet la mise en place de soins spécifiques et spécialisés appropriés aux mineurs en danger. Elle favorise le travail en réseaux et collaboratif (médical, social, judiciaire et associatif). Enfin elle contribue à promouvoir la protection de l'enfant et à améliorer le dépistage anticipé par des actions de formation et de sensibilisation des professionnels de santé et des étudiants.

L'équipe se compose d'un médecin pédiatre, référent pour la mort inattendue du nourrisson, d'un médecin légiste exerçant au CHUGA depuis 2003, d'une puéricultrice, d'une psychologue et d'une assistante sociale. **Aujourd'hui, l'équipe souhaite exercer son activité dans un lieu unique, dédié et adapté, l'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfant en Danger (UAPED).**

« La collaboration pédiatrie - médecine légale est née de ma rencontre en 2005 avec Dr Michard-Lenoir, pédiatre au CHUGA depuis 1998. Non systématique, elle permet pourtant une prise en charge globale des enfants et adolescents victimes de violences, dans le volet pédiatrique de l'exercice médico-légal et dans le parcours de soins des mineurs victimes. »

Pr Virginie SCOLAN, Médecin légiste, Responsable du Service de Médecine Légale et Sociale du CHUGA

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !



30 000 €

Travaux, aménagement et dotation en mobiliers, luminaires etc. pour la salle d'accueil des enfants et des familles



20 000 €

Rénovation et aménagement de la salle d'audition des mineurs victimes de violences.



* A la demande de l'enfant, de son représentant et/ou des enquêteurs, un chien d'assistance judiciaire (partenariat France Victime) pourra accompagner le mineur victime au cours de son parcours au sein de l'UAPED et plus particulièrement avant et au cours de son audition.

SOLUTION

Contribuer à libérer la parole des victimes en offrant un environnement rassurant, chaleureux et adapté

Le projet UAPED dans lequel s'inscrit le Fonds de dotation, comprend la réhabilitation d'un pavillon qui sera dédié à la prise en charge et à la prise en soins de mineurs victimes de violences. Le rez-de-chaussée, ouvert au public comprendra notamment **la salle d'audition et la salle d'accueil des victimes** et de leurs proches ; **salles sur lesquelles vous pouvez apporter votre soutien.**

■ **La salle d'audition** : elle sera adaptée à l'entretien avec un mineur, à l'accueil de l'entourage et des professionnel(le)s compétent(e)s. Elle sera mise à la disposition des enfants admis en consultation au CHU et/ou hospitalisés et nécessitant d'être entendus par les Officiers de Police Judiciaires. Ces derniers pourront par ailleurs en disposer 24H/24 et 7J/7. En dehors de cette activité d'audition judiciaire, cette salle sera mise à disposition des équipes médicales de pédiatrie, de pédiatrie médico-légale et de pédopsychiatrie pour la prise en charge des enfants.

■ **La salle d'accueil** : son aménagement, son atmosphère, devront concourir à « prendre soin » dès la première rencontre, à accueillir et recueillir la parole du mineur dans des conditions adaptées et sécurisantes.

Ce projet vise à structurer une offre et des parcours de soins spécialisés en faveur de mineurs en danger, graduée et coordonnée. Il permettra d'apporter une réponse à la problématique des violences faites aux enfants et d'améliorer le repérage, le diagnostic et les parcours de soins adaptés à la vulnérabilité des mineurs victimes de violences.

Ce projet UAPED est le continuum et la pérennisation d'une part d'une collaboration entre des pédiatres, pédopsychiatres et médecin légistes existant depuis plus de 15 ans et d'autre part du projet UIHPML-unité mobile retenu et financé par la Fondation des Hôpitaux de France dans le cadre du projet PACTES (Patients au Cœur du Traitement et des Soins)